

DE QUOI NÉGOCIER !



**ÉGALITÉ PRO
RECONVERSION
PÉNIBILITÉ
FORMATION PRO
TEMPS PARTIEL
CONDITIONNALITÉ
DES AIDES PUBLIQUES
SALAIRES**

Friel

© MARTA NASCIMENTO/REA



p. 4 à 7

© VALENTINE VERMEL/REA



p. 11 à 14

DR



p. 23

//// ACTU (pages 4 à 7)

Notre modèle social, ce bien précieux qui a fait ses preuves

- Santé et Assurance chômage demeurent dans le viseur de l'exécutif.
- Fonction publique : statuts et effectifs toujours au banc des accusés.
- Modèle social : FO « ne participera pas à son démantèlement ».
- « Évolutions du travail »... Attention danger!
- Reconversions professionnelles : les négociations express engagées.

//// DROIT (page 9)

- L'astreinte.

//// DOSSIER (pages 11 à 14)

- Travail dégradé, chômage... la pauvreté gagne du terrain en France.

//// INTERNATIONAL (page 16)

- Emploi : des dizaines de milliers de suppressions de postes dans le monde.

//// NOS COMBATS, NOS VICTOIRES (pages 17 à 21)

- Branche famille de la Sécurité sociale : un investissement pour l'avenir. À l'occasion des 80 ans de la Sécu, le secteur confédéral de la protection sociale collective revient sur son histoire.
- Clap de fin pour Primavista, liquidée faute de stratégie porteuse.
- Lidl : une grève illimitée pour des « conditions de travail décentes ».
- Casino : un plan social qui n'en finit pas.
- Solocal : FO refuse une subordination réelle contre une rémunération virtuelle.
- Santé et maintien en emploi : à La Poste, FO signe deux accords.
- Fermeture des maternités : après les multiples alertes de FO, enfin l'espoir d'un moratoire.

//// CULTURE (page 22)

- Documentaire. Le commerce mondial, une bataille permanente pour le pouvoir.
- Livre. Quand le travail pousse à bout.

//// PORTRAIT (page 23)

- Chez Stellantis, Brahim Ait Athmane, fervent défenseur de l'industrie.

inFO militante, journal de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière, fondé dans la clandestinité pendant la Seconde Guerre mondiale sous le titre *Résistance Ouvrière*, devenu par la suite *Force Ouvrière*, puis *FO Hebdo*. Directeur de la publication : Frédéric Souillot. Secrétaire confédéral chargé de la presse : Cyrille Lama.



PRINT IN FRANCE



Rédaction en chef : V. Forgeront.
Rédaction : S. Déraillot, A. Dupré, E. Hiesse, C. Josselin, F. Lambert.
Secrétariat de rédaction/maquette/photos : F. Blanc, M.P. Hamon, O. Le Trouher.
Conception de la maquette : V. Pfohl.
Ont également contribué à ce numéro : C. Bouvier, T. Bouvines, F. Darcillon.

Abonnements : linfomilitante@fopresse.fr
Imprimé par P. IMAGE, Paris.
Commission paritaire : 0926 S 05818 – ISSN 2647-4174
Dépôt légal mai 2025.

Force Ouvrière – 141, avenue du Maine, 75014 Paris.
Tél. : 01 40 52 84 55 – Mél. : linfomilitante@fopresse.fr
Site : <https://www.force-ouvriere.fr>



L'HÉRITAGE DE ROBERT BOTHEREAU

Il y a quarante ans, le 31 mai 1985, disparaissait Robert Bothereau. Il a été le premier secrétaire général de FO en 1948, lors de son congrès constitutif. Fidèle de Léon Jouhaux, il a créé, maintenu, consolidé les fondations de notre organisation, sur les principes de la liberté et de l'indépendance. Il passera la main à André Bergeron en 1963.

Ancien ouvrier mécanicien, engagé tôt dans l'action syndicale, secrétaire de l'UD CGT du Loiret, puis membre du Bureau confédéral, grand résistant, il participe à la reconstitution de la CGT clandestine à la fin de la guerre, puis organise « Les amis de Léon Jouhaux » autour des partisans du journal *Résistance Ouvrière*, qu'il transforme en *Force Ouvrière*. Il est de ceux qui organisent la scission de la CGT, convaincu de la nécessité d'un syndicalisme indépendant.

Il s'est battu pour obtenir la liberté de négociation dans le cadre des conventions collectives, ce qui s'est passé avec la loi de mai 1950. Demandant au « *gouvernement de ne pas se mêler de ce qui s'accomplissait fort bien sans lui* », il a été l'un des principaux instigateurs de la pratique contractuelle. Cela a permis

et permet encore les nombreux accords de salaire et les structures gérées par le paritarisme, Assurance chômage, retraites complémentaires, l'allongement des périodes de congés payés, autant de conquêtes sociales qui ont considérablement amélioré la condition ouvrière.

L'héritage de Robert Bothereau est immense, son mandat est marqué par la progression du pouvoir d'achat, le

renforcement de la Sécurité sociale, le développement du paritarisme. Lors de son dernier congrès, en 1963, il fixe le cap pour affirmer l'indépendance du syndicalisme et la défense de la liberté, affirmer aussi la spécificité de

**Être soi-même,
pour ne pas être
le jouet des autres**

Force Ouvrière : « *être soi-même, pour ne pas être le jouet des autres* », dans une organisation composée de militants syndicalistes « *sincères et sérieux* ».

Aujourd'hui le monde a changé mais les défis sont les mêmes : faire progresser le pouvoir d'achat et les conditions de travail, renforcer les services publics et la Sécurité sociale, alors que l'on célèbre cette année ses 80 ans, préserver les conquêtes sociales obtenues par la pratique contractuelle et conventionnelle, obtenir la justice sociale. Ces revendications restent plus que jamais d'actualité !

Retrouvez l'actualité de Force Ouvrière sur Internet : www.force-ouvriere.fr

Notre modèle social, ce bien p

Alors que la Sécu, en quatre-vingts ans, a prouvé son efficacité et son caractère « *indispensable à la cohésion sociale de la République* », soulignait la commission exécutive de FO le 22 mai, le modèle social à la française est toutefois dans le viseur de l'exécutif. Celui-ci, à la recherche d'économies supplémentaires sur les dépenses publiques, pointe son coût. Le président de la République, semblant ne pas écarter un changement de paradigme, propose d'étudier la possibilité d'autres modes de financement. En matière de dépenses encore, Il vise aussi la fonction publique, ses effectifs et ses statuts, et par ailleurs n'écarter pas que soient revisités les « *modes de travail* », ce qui inclut le salariat. S'élevant contre toute nouvelle déréglementation et attaques de la protection sociale, FO travaille pour sa part à obtenir de nouveaux droits par la négociation et continue donc plus que jamais à porter ses revendications.

Modèle social : FO « ne participera pas à son démantèlement »

« **L**e mode de financement de notre modèle social (...) repose beaucoup trop sur le travail », a asséné le 13 mai au soir le président de la République, interviewé sur TF1. Il faudrait qu'il soit financé « *d'avantage sur d'autres facteurs, en particulier la consommation* ». Emmanuel Macron préconisait de lancer pour ce « *chantier* » une conférence sociale. Pour l'instant, aucune, ni de date fixée. Pas plus lors de l'interview, le 27 mai sur BFM, du Premier ministre, se disant lui aussi « *favorable à ce qu'on recherche un financement différent à notre modèle social* ». Il propose que les interlocuteurs sociaux planchent sur le sujet, qui comprend entre autres celui d'une TVA sociale, soit la suppression de points de cotisations sociales sur le travail (employeurs, salariés) et leur report sur la TVA. Adoptée en février 2012, une loi sur la TVA sociale avait été abrogée dès juillet de la même année. Une hausse de la TVA, taxe forfaitaire payée par tout consommateur, riche ou pauvre, « *est tout sauf juste socialement* »,

rappelle FO, mettant aussi en garde contre une « *étatisation* » de la Sécu. En 2023, les cotisations représentaient 57% de ses ressources. La CSG, les différents impôts, taxes et autres contributions, 38%. Depuis trente ans, au fil des réformes visant des économies et la baisse du « *coût du travail* », la fiscalisation des ressources s'affirme dangereusement.

« La protection sociale collective, un véritable choix de société »

Cette question du financement – que le ministre de l'Économie, Éric Lombard, juge « *coûteux* » – est posée dans un contexte de recherche d'économies (et en esquivant la problématique de pistes possibles pour des recettes fiscales et sociales supplémentaires) avec un « *effort* » de 40 milliards d'euros sur les finances publiques prévu en 2026. François Bayrou prévoit d'annoncer en juillet « *un plan de retour à l'équilibre des finances publiques sur trois ou quatre années* ». Dès mars dernier, il avait saisi trois Hauts conseils

(Famille, Avenir de l'Assurance maladie et Financement de la protection sociale) afin qu'ils proposent des pistes d'économies dans le champ de la Sécurité sociale. De son côté, la Cour des comptes a publié le 26 mai un rapport alarmiste sur les finances de la Sécu qui, en 2027, seraient en crise majeure. Dans une interview publiée le 13 mai au matin par le quotidien *Les Échos*, le secrétaire général de FO, Frédéric Souillot, faisait lui une proposition. « *Gouvernance, financement... Mettons les interlocuteurs sociaux autour de la table pour négocier sur la protection sociale collective, qui est un véritable choix de société et sur laquelle ils ont toute légitimité. À Force Ouvrière, nous appelons le gouvernement à nous saisir de ce sujet, non pas dans l'urgence, mais pour construire un compromis social à long terme.* » Pour FO, négocier ne signifie pas bien sûr donner un quelconque assentiment à une remise en cause de la Sécu. Le 20 mai, la commission exécutive de FO a rappelé son attachement au « *maintien de la Sécurité sociale de 1945*

fondée sur le salaire différé », et souligné qu'elle « *s'opposera à toute remise en cause* » de celle-ci. FO, qui « *dénonce l'affaiblissement de ce modèle* » social, « *ne participera pas à son démantèlement* ».

Valérie Forgeront



Précieux qui a fait ses preuves

Fonction publique : statuts et effectifs toujours au banc des accusés

À l'évidence, l'exécutif – à la recherche d'économies supplémentaires sur les dépenses publiques pour 2026 – a toujours dans son collimateur la sphère publique et ses personnels. Par ses propos le 13 mai lors d'une interview télévisée, le président de la République a quant à lui fait monter un peu plus le mécontentement des agents publics. Il faudrait « *agir sur le non-renouvellement de fonctionnaires* » en épargnant certains types de postes (enseignants, soignants, militaires...), indiquait Emmanuel Macron qui, évoquant les versants de la territoriale et de l'hospitalière, recommandait de « *continuer à moderniser ces fonctions publiques* ». Le chef de l'État est resté silencieux face à la préconisation de son interlocutrice (la très ultralibérale lobbyiste Agnès Verdier-Molinié) de remettre en cause le statut

des trois millions d'agents de ces versants. Dès le lendemain, le ministère de la Fonction publique a dû sortir la lance à incendie, tentant d'éteindre la colère des agents. « *Il n'est pas envisagé à ce stade une réforme statutaire* », a-t-il déclaré.

Le refus de ces mornes perspectives

Le 14 mai, la confédération, relevant ce silence présidentiel sur le statut, notait que « *tout en refusant d'augmenter les impôts, il a confirmé un effort de redressement des comptes publics par le biais notamment des suppressions de postes* ». Et FO de déplorer que la fonction publique soit toujours, aux yeux de l'exécutif, « *une variable d'ajustement budgétaire* ». L'union interfédérale FO-Fonction publique, reçue le 19 mai par

le ministre, Laurent Marcangeli, a pu le constater. Celui-ci « *a confirmé que dans le cadre de la loi de finances 2025 il n'aura aucune enveloppe pour augmenter la valeur du point d'indice* ». Et le ministre laisse « *peu d'espoir* » pour 2026 sur les salaires, même s'il assure, indique FO, « *qu'il demandera au Premier ministre une enveloppe budgétaire pluriannuelle pour améliorer la grille indiciaire des fonctionnaires* ». Illustration de l'humeur des personnels, les huit organisations représentatives dans la fonction publique, dont FO, ont lancé une pétition contre une « *mesure discriminatoire* » décidée cette année, la baisse de l'indemnisation (de 100% à 90%) des arrêts maladie ordinaires. En moins d'un mois, elle a reçu plus de 108 000 signatures se félicitent les syndicats.

Valérie Forgeront

Santé et Assurance chômage demeurent dans le viseur de l'exécutif

« *I faut freiner la dynamique des dépenses sociales, c'est-à-dire le chômage et la santé* », a résumé le président de la République lors de l'interview télévisée du 13 mai dernier. Pour lutter contre le déficit budgétaire, l'exécutif ne cesse de chercher à couper dans les dépenses, éludant la question des ressources. Or, « *la prise en charge de la santé, ce n'est pas un problème de dépenses mais un problème de financement, de recettes de la protection sociale* », martèle Éric Gautron, secrétaire confédéral FO chargé de la protection sociale collective. *Les dépenses de santé répondent à des besoins qui, en effet, vont grandissant.* » Ainsi notamment par le vieillissement de la population et ses pathologies associées, ou encore par la nécessité de se préoccuper des problématiques de santé mentale.

« On ne peut pas être d'accord avec cette politique »

Quant au chômage, est-il encore possible de rogner sur les droits des assurés? « *Actuellement, seuls 40% des demandeurs d'emploi sont indemnisés* », souligne Michel Beaugas, secrétaire confédéral FO au secteur de l'emploi. *Les réformes des dernières années ont divisé leurs droits par quatre.* » Sans compter que les demandeurs d'emploi qui ne perçoivent aucune allocation se retournent vers le RSA. « *On crée alors un transfert de dépense vers les collectivités territoriales* », poursuit Michel Beaugas. *Cela contribue toujours au déficit public. Sauf à vouloir forcer les gens à accepter de petits jobs mal rémunérés et des conditions de travail difficiles, on ne peut pas être d'accord avec cette politique.* »

Sandra Déraillot



© ERIC TSCHAENRE

Notre modèle social, ce bien p



Reconversions professionnelles : les négociations express engagées

Le 20 mai, syndicats et patronat ont officiellement lancé une nouvelle négociation sur les reconversions professionnelles, le gouvernement souhaitant simplifier les dispositifs existants. Ils se donnent à peine un mois pour tenter de trouver un accord. Après deux réunions de diagnostic et de propositions (les 26 et 28 mai), le patronat doit soumettre un projet de texte le 2 juin. Suivront deux séances de négociations, celle du 16 juin étant conclusive. Ce calendrier serré est dicté par l'exécutif. À cette date, le projet de loi transposant les ANI de 2024 (sur l'emploi des salariés expérimentés et sur le dialogue social) sera à l'Assemblée nationale. Et le gouvernement veut y inclure un amendement sur les reconversions en cas d'ANI. « Nous avons une opportunité législative qui n'est pas près de se représenter avant au moins deux ans, au vu de la composition de l'Assemblée, des prochaines discussions budgétaires et des élections », estime Michel Beaugas, secrétaire confédéral FO chargé de l'emploi et des retraites. Le négociateur veut croire en un accord assez rapide, si le patronat ne met pas de bâtons dans les roues. « On a déjà beaucoup travaillé sur les reconversions, lors des discussions

sur le Pacte de la vie au travail et lors de l'accord avec l'U2P en 2024. Et les organisations syndicales sont plutôt alignées dans leurs positions. » Tout dépendra donc de l'attitude du patronat, qui pour l'heure affiche juste sa volonté d'améliorer le lien entre transitions, reconversions et emploi.

Pas question de toucher au contrat de travail

Pour FO, l'enjeu est d'aider à anticiper les reconversions, en particulier pour les seniors. Elle veut aussi y inclure les salariés ayant un métier pénible. Le 20 mai, la confédération a néanmoins fixé ses lignes rouges. Pas question « qu'il y ait une rupture du contrat du travail quand un salarié part se former, même en cas de fusion des dispositifs », prévient Michel Beaugas. Cette rupture était souhaitée par le Medef et c'est ce qui avait fait échouer les négociations sur le Pacte de la vie au travail. Sur le plan de la gouvernance (que le ministère du Travail veut revoir), FO tient aussi à conserver le paritarisme des AT Pro, ces associations qui gèrent les transitions professionnelles en région.

Ariane Dupré

Précieux qui a fait ses preuves

« Évolutions du travail »... Attention danger!

Il faut agir sur la « qualité du travail » et sur « l'évolution des formes et des modes de travail », a indiqué le 13 mai le président de la République qui demande l'ouverture d'une « négociation sociale ». Pour Emmanuel Macron, le sujet ne porte pas là sur la précarité de nombreux contrats, ni sur l'amélioration des conditions de travail et de salaire. Ce n'est pas non plus une référence à l'ANI sur les travailleurs expérimentés, actuellement en cours de transposition dans la loi (un projet de loi a été présenté le 7 mai par le gouvernement). Pour le chef de l'État, le sujet est tout autre. « *De plus en plus de jeunes qui rentrent sur le marché du travail ne veulent pas être salariés.*

[Et] on a de plus en plus de seniors qui veulent travailler différemment, qui veulent un temps plus flexible. On doit absolument lancer une réflexion sur les évolutions du travail », assure-t-il. Serait-ce l'expression d'une volonté de revisiter le salariat, la garantie portée par le contrat de travail, dont le CDI?

De « nouvelles attentes » qui restent fondamentales

Concernant les travailleurs des plateformes numériques (Uber...), FO se bat depuis près de dix ans, sur le plan national (à l'occasion notamment de la présentation du projet de loi Avenir professionnel en 2018), européen

et international afin que ne se crée pas un troisième statut – ni salarié, ni indépendant –, signifiant pour ces travailleurs une totale insécurité et l'absence de droits. Par ailleurs, si l'intérim et le freelance « gagnent en popularité » chez les jeunes, relevait en 2024 une étude d'Intelligence RH, France Travail, notant aussi « les nouvelles attentes de la jeunesse » envers l'emploi et reprenant, après la crise Covid, différentes études et sondages sur la question, soulignait en 2022 des fondamentaux qui perdurent : « *Derrière la rémunération (59%), qui reste première, l'environnement de travail (37%), la flexibilité (37%) et l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle (37%), ainsi que*

l'intérêt et le sens des missions proposées (32%) sont désormais les critères prioritaires dans la recherche d'emploi. » Au contraire de l'acceptation d'une précarité qu'induirait un nouveau statut d'emploi bancal, cela a tout à voir avec la demande persistante d'un vrai salaire, d'une qualité de l'emploi et de bonnes conditions de travail. Donc avec l'amélioration des droits... Ce à quoi œuvre FO pour les salariés. Entre autres aussi pour les travailleurs seniors, dont 56,9% seulement sont encore en emploi entre 55 et 64 ans (Dares, 2022). Ce qui signifie que plus de 43% sont dans une situation précaire, ce qui impactera qui plus est le niveau de leur pension. La réforme de 2023 sur les retraites, qui a imposé le recul de l'âge légal de départ et un durcissement de la durée de cotisation, apparaît d'autant plus aberrante. FO demande toujours son abrogation.

Valérie Forgeront



© MARTA NASCIMENTO/REA

2025

les 80 ANS

de la Sécu

Article 1 de l'ordonnance du 4 octobre 1945

Il est institué une organisation de la sécurité sociale destinée à garantir les travailleurs et leurs familles contre les risques de toute nature susceptible de réduire ou de supprimer leur capacité de gain, à couvrir les charges de maternité et les charges de famille qu'ils supportent.

*De chacun selon ses moyens,
à chacun selon ses besoins*

FO



L'astreinte

Un salarié est engagé en 2016 par un hôtel en qualité de cuisinier, puis d'employé d'exploitation polyvalent jusqu'au 2 décembre 2019, date à laquelle il est licencié.

Il saisit le conseil de prud'hommes aux fins de requalification de ses astreintes en temps de travail effectif, voire en heures supplémentaires.

La cour d'appel fait droit à sa demande mais limite ses temps d'astreinte au motif que les interventions du salarié au titre de l'accès des clients à l'hôtel ne pouvaient qu'être limitées, durant la nuit qu'il passait à l'hôtel, compte tenu de l'existence d'une borne d'accès 24 heures sur 24, mais que néanmoins le salarié était appelé à intervenir régulièrement durant ses périodes d'astreinte compte tenu de la vétusté des lieux et du matériel de l'hôtel.

La chambre sociale de la Cour de cassation, dans un arrêt du 14 mai 2025 (n°24-14319), casse la décision de la cour d'appel en rappelant la position de la CJUE.

En effet, la CJUE considère qu'à partir du moment où les contraintes imposées au travailleur sont d'une nature telle qu'elles affectent objectivement et très significativement la faculté, pour ce dernier, de gérer librement, au cours de ces périodes, le temps pendant lequel ses services professionnels ne sont pas sollicités et de consacrer ce temps à ses propres intérêts, l'intégralité des périodes d'astreinte doit être assimilée à du temps de travail effectif (CJUE, 9 mars 2021, D.J. c/ Radiotelevizija Slovenija, C-344/19).

En l'espèce, la cour d'appel a privé sa décision de base légale en limitant les périodes d'astreinte prises en compte comme du travail effectif, « alors qu'elle constatait que le salarié était amené à intervenir régulièrement pendant les périodes d'astreinte, sans vérifier si l'intéressé, qui soutenait que son numéro de téléphone figurait sur la borne automatique de l'hôtel, avait été soumis, au cours de ces périodes, à des contraintes d'une intensité telle qu'elles avaient affecté, objectivement et très significativement, sa faculté de gérer librement, au cours de ces périodes, le temps pendant lequel ses services professionnels n'étaient pas sollicités et de vaquer à des occupations personnelles ».

CE QUE DIT LA LOI

L'article L. 3121-1 du Code du travail dispose :

« La durée du travail effectif est le temps pendant lequel le salarié est à la disposition de l'employeur et se conforme à ses directives sans pouvoir vaquer librement à des occupations personnelles. »

L'article L. 3121-9 du Code du travail stipule quant à lui :

« Une période d'astreinte s'entend comme une période pendant laquelle le salarié, sans être sur son lieu de travail et sans être à la disposition permanente et immédiate de l'employeur, doit être en mesure d'intervenir pour accomplir un travail au service de l'entreprise.

La durée de cette intervention est considérée comme un temps de travail effectif.

La période d'astreinte fait l'objet d'une contrepartie, soit sous forme financière, soit sous forme de repos.

Les salariés concernés par des périodes d'astreinte sont informés de leur programmation individuelle dans un délai raisonnable. »

Le salarié pouvant être perpétuellement dérangé, l'intégralité des périodes d'astreinte devait être requalifiée en temps de travail effectif.

Elle renvoie donc l'affaire devant la cour d'appel de Bordeaux.

Secteur juridique

Parce qu'un salarié averti en vaut deux, n'hésitez plus ! Pensez à vous abonner aux *InFOjuridiques*. Cette revue trimestrielle comporte des articles de fond vous permettant de rester au cœur de l'actualité juridique et de mieux l'appréhender.

Abonnez-vous :

<https://frama.link/InFOjuridique>



Retrouvez l'actualité du secteur juridique sur : www.force-ouvriere.fr/secteur-juridique

Nous nous engageons pour l'inclusion de toutes et tous

En 2024, nous nous sommes réengagés pour l'inclusion des personnes LGBT+ en resignant pour 3 ans la Charte d'Engagement LGBT+ de L'Autre Cercle.

Après une campagne de sensibilisation en 2023, nous avons signé en 2024 l'initiative # StOpE (Stop au sexisme Ordinaire en Entreprise), rejoignant ainsi 300 organisations engagées dans la prévention et la lutte contre toute forme de sexisme en milieu professionnel.

En 2025, 100 % des managers auront suivi le parcours de formation Diversité & Inclusion et 100 % des collaborateurs seront formés à la prévention et la lutte contre le sexisme en entreprise.

Découvrez nos engagements pour l'emploi des jeunes

Épargne
Retraite
Santé
Prévoyance



AG2R LA MONDIALE

Prendre la main
sur demain

Travail dégradé, chômage... la pauvreté gagne du terrain en France

Tous les voyants sont au rouge : la pauvreté en France augmente depuis une vingtaine d'années.

Selon l'Insee, 9 millions de personnes vivent sous le seuil de pauvreté, (soit moins de 1216 euros par mois pour une personne seule, 2554 euros pour un couple avec deux enfants). Le taux de pauvreté monétaire atteint 14,4 %, et presque un quart de la population est en situation de privation matérielle et sociale.

Si les chômeurs sont les premiers frappés, le travail ne suffit plus toujours à s'en sortir. Entre 2015 et 2022, avec la multiplication des CDD et le travail à temps partiel, la baisse du chômage n'a pas fait reculer la pauvreté, alerte le Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. La forte inflation à la sortie de la crise Covid a aussi ruiné le pouvoir d'achat des plus modestes. Les associations ont vu bondir le nombre de travailleurs pauvres et de retraités recourant à l'aide alimentaire.

Cet appauvrissement est inacceptable pour FO, qui dénonce les effets ravageurs de réformes, entre autres celles de l'Assurance chômage, des retraites, et le conditionnement du RSA.



Selon les estimations, la France compte aujourd'hui 5,1 millions de pauvres (si le seuil de pauvreté est de 1014 euros par mois, soit à 50 % du niveau de vie médian), comme le calcule l'Observatoire des inégalités. Elle en compte 9,1 millions, si le seuil retenu, pour une personne seule, est de 1216 euros par mois, soit 60 % du niveau de vie médian, comme le fixe l'Insee. Le taux de pauvreté en France oscille ainsi entre 8,1 % et 14,4 % du total de la population. Quel que soit le seuil retenu, le constat est inquiétant : si le modèle social français parvient à contenir l'explosion de la pauvreté, celle-ci « *regagne du terrain* » depuis une vingtaine d'années, alerte l'Observatoire des inégalités dans son dernier rapport sur la pauvreté. Entre 2004 et 2022, le nombre de pauvres a augmenté de 1,2 million en France, selon ce rapport. L'essor des emplois précaires, mais aussi l'inflation pendant ces dernières années, « *a miné le pouvoir d'achat des ménages populaires et des classes moyennes* », explique cet observatoire. Les études de l'Insee montrent aussi une forte hausse de la pauvreté consécutive à la baisse des allocations logement décidée par Emmanuel Macron en 2018, et, en 2021, à la fin des aides liées au Covid. Le phénomène de pauvreté frappe en premier lieu les chômeurs (35 %) et les familles monoparentales (31,4 %). Mais aussi les salariés en activité : en 2022, 14,1 % des ouvriers vivaient sous le seuil de pauvreté d'après l'Insee. « *En tant que septième puissance mondiale, cette paupérisation en France est inacceptable. On ne peut pas avoir d'un côté 100 milliards d'euros de dividendes en 2024 et une pauvreté qui augmente et ruisselle sur l'ensemble des familles* », dénonce Rachèle Barrion, secrétaire confédérale FO au secteur de l'Économie et du Service public. Si les inégalités relatives au partage des richesses sont criantes, cette montée de l'appauvrissement est aussi « *le résultat d'une politique ultralibérale du moindre coût qui ne cesse d'attaquer les droits sociaux, ainsi les réformes de l'Assurance chômage ou la dernière réforme des retraites* », insiste la militante.

La reprise de l'emploi jusqu'en 2022 n'a pas fait baisser la pauvreté

Si le chômage repart à la hausse aujourd'hui, sa baisse entre 2015 et 2022 n'a pas endigué la pauvreté. Entre 2015 et 2022, le taux de chômage a baissé de trois points en France, passant de 10,3 % à 7,3 %. Mais la



pauvreté ne s'est pas érodée, constate une étude publiée en mai par le Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CNLE), placé auprès de Matignon. Durant cette période, le taux de pauvreté monétaire et le taux de privation matérielle et sociale sont restés à un niveau élevé (12,4 % en 2022). Et la part des personnes se considérant comme pauvres a nettement augmenté, passant de 12,4 % à 18,7 %. Pour les actifs, « *de nombreux emplois créés n'ont pas entraîné une sortie de la pauvreté* », explique le CNLE, qui pointe une multiplication des contrats temporaires, du travail précaire donc, ou du travail en micro-entrepreneur. Depuis 2021, par la crise de l'inflation, notamment avec la flambée du coût de l'énergie et de l'alimentation, les actifs les plus fragiles ont vu leur situation se dégrader, en particulier les employés à temps partiel ou en CDD, mais aussi les apprentis, note encore l'étude.

Avec l'inflation, les salaires ont décroché, et les retraités ont trinqué aussi

Les études l'attestent : les augmentations salariales, négociées d'arrache-pied, n'ont pas su compenser la crise de l'inflation. Le pouvoir d'achat des salariés a donc décroché. En 2023, du fait d'une inflation encore forte (+ 4,9 % en 2023, après + 5,2 % en 2022), le salaire net moyen a diminué de 0,8 % en euros constants, après un recul de 1,0 % en 2022, d'après l'Insee. La situation des retraités s'est aussi dégradée. Bien qu'inférieur à celui de l'ensemble de

la population, « *le taux de pauvreté des retraités est en hausse depuis 2017 et s'établissait à 10,8 % en 2022* », souligne le CNLE. La pension moyenne a baissé en euros constants (de 2,6 % pour la pension brute et de 3,2 % pour la pension nette entre 2017 et 2022). Les revalorisations ont été inférieures à l'inflation dans certains régimes complémentaires, explique le CNLE. Et la revalorisation des pensions de base limitée à la seule indexation à l'inflation (selon des données calculées sur l'année précédente) a aussi fait diminuer le pouvoir d'achat des retraités.

Le fléau persistant du temps partiel

En 2022, 1,1 million de travailleurs avaient toujours un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté, soit environ 4 % des personnes en emploi. D'après la Dares, la moitié des salariés pauvres sont à temps partiel. La qualité de l'emploi est pour FO un des nombreux thèmes qui nécessitent une négociation, avec l'objectif de limiter réellement le recours aux contrats précaires à temps partiel. Car ces salariés pauvres (plus de la moitié sont des femmes) peinent à s'extirper de la pauvreté inhérente à cette précarité de l'emploi. Dans une étude parue l'an dernier, l'Insee observait qu'en 2019, la moitié de ces salariés vivant sous le seuil de pauvreté travaillaient moins de 755 heures par an, dans la vente, l'aide à domicile ou le nettoyage. Un recul dans le temps permet de constater que leur situation ne s'est pas améliorée. En effet, la moitié des salariés

pauvres de 2011 étaient toujours dans les mêmes difficultés huit ans plus tard...

Pour les travailleurs pauvres ou précaires, les minima sociaux sont donc un filet essentiel. La Drees souligne d'ailleurs que fin 2020, un allocataire du RSA sur six avait un emploi. Et que trois sur cinq travaillaient à temps partiel. Alors que cette prestation sociale est la cible du gouvernement (la réforme en vigueur depuis le 1^{er} janvier acte la possibilité de la suspension du RSA en cas de non-respect du contrat d'engagement de quinze heures d'activité hebdomadaire), FO, qui conteste actuellement le barème de sanctions, rappelle son opposition à tout conditionnement du RSA, qui ne fera qu'accroître la pauvreté.

Ariane Dupré



Où habitent les gens pauvres en France?

La pauvreté en France est diversement présente selon les régions. Sans surprise, elle touche en premier les territoires ultramarins : à la Réunion, le taux de pauvreté de la population était de 36,1% en 2021 selon l'Insee. Et de 26,8% en Martinique. Suivent les Hauts-de-France (18%), l'Occitanie (17,5%) et la Provence-Alpes-Côte d'Azur (17,4%). La région Île-de-France, pourtant locomotive économique, arrive juste derrière : 16,1% de Franciliens vivaient sous le seuil de pauvreté en 2021. Sur le plan géographique, les villes et les banlieues,

qui proposent plus d'emplois mais aussi plus de logements sociaux, concentrent une forte pauvreté : plus de 60% des personnes pauvres habitent dans des pôles urbains regroupant 10 000 emplois. D'après l'Insee, le taux de pauvreté est plus faible dans les milieux ruraux (14,9% en 2021). Reste que leurs habitants y sont confrontés au manque d'accès aux soins et aux services publics, pointait le Baromètre de la pauvreté et de la précarité (Secours populaire) de 2024.

A. D.



La plaie du mal-logement

Côté logement, la réalité de la pauvreté c'est d'abord 4 millions de mal-logés, selon le rapport 2024 de la Fondation pour le logement des défavorisés. Ce chiffre inclut 330 000 personnes sans domicile et vivant à la rue, en hôtel social ou en centre d'hébergement, et 643 000 personnes contraintes de vivre chez un tiers. Il comprend aussi 1128 000 individus habitant un logement surpeuplé et 100 000 occupants d'un logement « de fortune » (camping, cabane, etc.). Enfin, 1,8 million de citoyens vivent dans un logement inconfortable (soumis à l'absence d'eau courante, de WC intérieurs ou de coin cuisine, équipé d'un chauffage défaillant ou protégé par une façade très dégradée, un de ces critères n'excluant malheureusement pas les autres).

Pour la fondation, « la persistance d'un tel niveau de mal-logement est d'autant plus problématique que notre pays est parmi les plus riches au monde ». Et la situation risque de ne pas s'arranger puisque des données, communiquées par les commissaires de justice en février 2025, rapportent une augmentation alarmante des expulsions (+87% entre 2023 et 2024).

S. D.

Quelque 13 % de Français en situation de privation matérielle et sociale

Le préambule de la Constitution de 1946, repris dans celui de 1958, précise : « La nation assure à l'individu et à la famille les conditions nécessaires à leur développement. » Un principe durement mis à l'épreuve par la persistance de la pauvreté, voire de la misère.

Ainsi, selon l'Insee, en France, 13 % de la population est en situation de privation matérielle et sociale. C'est-à-dire qu'environ 8,6 millions de personnes ne peuvent pas couvrir au moins cinq des treize besoins considérés comme souhaitables, voire nécessaires à un niveau de vie correct (possession de deux paires de chaussures, dépenser une petite somme librement, s'acheter des vêtements neufs, se payer une voiture, avoir un accès Internet à domicile...).

Chômeurs, ouvriers, familles monoparentales...

Si cette proportion baisse légèrement par rapport à 2023 (elle était alors de 13,6 %), elle reste néanmoins le double de ce qui était calculé dix ans plus tôt (6 %). La privation matérielle et sociale touche



en priorité les chômeurs (35 %). Et parmi les personnes en emploi elle concerne avant tout les ouvriers (16,1 %) et les employés (14,1 %). Par ailleurs, les personnes vivant dans une famille monoparentale (26,7 %) sont davantage affectées.

Ainsi, de nos jours, 12 % des Français ne peuvent pas chauffer leur logement

suffisamment, une proportion qui a doublé en dix ans; 10 % ne sont pas en mesure de consommer des protéines (viande, poisson...) au moins un jour sur deux et 10,2 % ne peuvent payer à temps loyers et factures.

Sandra Déraillot



L'alimentation recalée en troisième position des postes de dépenses

Quelque 30 % des Français rencontrent des difficultés à se procurer une alimentation saine permettant trois repas par jour (contre 21 % en 2018), estime le Baromètre 2024 de la pauvreté et de la précarité (Secours populaire).

Et c'est le cas de 61 % des personnes dont le revenu est inférieur à 1 200 euros mensuels. Une proportion de 32 % de Français ne font plus trois repas par jour du fait de l'inflation (même si celle-ci marque un recul après l'envolée des prix des années 2022 et 2023) et 33 % resserrent leur consommation alimentaire

pour préserver celle de leurs enfants. Le Crédoc (Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie) estimait quant à lui en 2023 que 10 % des Français ne mangeaient pas toujours suffisamment.

53 % des travailleurs pauvres ne mangent pas à leur faim

Entre 2019 et 2023, le nombre de personnes recourant aux banques alimentaires a bondi de 35 %.

Et parmi ces nouveaux bénéficiaires, la catégorie qui augmente le plus est

celle des travailleurs pauvres. Si 24 % des usagers de ces réseaux sont sans emploi, 22 % sont en poste (dont près de la moitié à temps plein) et 20 % sont des retraités.

Pas étonnant si l'on a connaissance des données récentes issues d'un sondage de l'ANDES (réseau national des épiceries solidaires). Celui-ci révèle que 53 % des travailleurs pauvres ne mangent pas à leur faim, 40 % sautent régulièrement des repas et 60 % disent ne pas réussir à nourrir leurs enfants correctement.

Sandra Déraillot

La Macif vous protège dans votre activité syndicale () avec des contrats sur mesure.

Être syndicaliste, aujourd'hui plus que jamais,
est un engagement de tous les instants.

La Macif est à vos côtés pour soutenir
et sécuriser votre action militante.

→ Contactez-nous : partenariat@macif.fr



La Macif,
c'est vous.

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE.
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social: 1 rue Jacques Vandier 79000 Niort.

Emploi : des dizaines de milliers de suppressions de postes dans le monde

Entre baisse globale de la demande, incertitude géopolitique et course au profit, de nombreux secteurs du marché du travail taillent dans leurs effectifs.

La France est loin d'être le seul pays où la casse sociale se fait préoccupante. Industrie automobile, informatique, commerce : on ne compte plus les annonces de suppressions d'emplois à l'échelle mondiale. Face à une « pression concurrentielle accrue » et à la baisse de la demande, la marque d'électroménager allemande Siemens a décidé mi-mars de couper dans ses effectifs à hauteur de 6000 postes, dont plus de la moitié en Allemagne – *a priori* sans licenciements secs.

L'Allemagne paie également un lourd tribut du côté de l'industrie automobile : Audi y supprimera 13,5% de ses effectifs (7500 postes) d'ici 2029, et la marque Ford a elle aussi dévoilé

une nouvelle hécatombe en éliminant 2900 emplois d'ici 2027. Chez Ford, le puissant syndicat allemand IG Metall est monté au créneau en organisant une grève mi-mai dans les grandes usines de Cologne, accentuant la pression sur le portefeuille du groupe.

Nissan, HP, Panasonic... Tous évoquent des circonstances économiques difficiles et un contexte géopolitique incertain. « L'arrivée au pouvoir de Donald Trump a été un véritable facteur déclencheur, estime Branislav Rugani, secrétaire confédéral FO au secteur International – Europe. L'ordre mondial s'en trouve bousculé. Quand on joue au yoyo avec les taxes douanières, cela entraîne l'arrêt des machines dans les pays exportateurs. » La mauvaise prise en compte des nouveaux impératifs environnementaux accentue parfois les difficultés de certains secteurs. Autre élément d'explication : « En Europe, la gouvernance économique marquée par l'austérité n'y est pas pour rien », expose Branislav Rugani.

L'urgence d'une réindustrialisation de l'Europe

Parmi les entreprises qui passent leurs effectifs à la tronçonneuse, toutes ne sont cependant pas dans une réelle tourmente économique. Le groupe pétrolier britannique BP, qui supprime 4700 emplois pour « réduire ses coûts », a certes enregistré une forte chute (97%) de son bénéfice, mais celui-ci s'établissait encore à 381 millions de dollars en 2024. Le cynisme du marché était également bien visible après l'annonce de la suppression de 1700 postes par la marque de luxe Burberry, qui a alors vu son action en Bourse décoller.

Face à cette hécatombe, FO approuve l'axe européen qui consiste actuellement à « mettre en place une véritable politique industrielle autour de l'autonomie stratégique, résume Branislav Rugani. Nous pensons que si l'on réindustrialise l'Europe, ce ne peut être que favorable aux travailleurs et à l'emploi, tout en veillant à ne pas entraîner un nouveau dumping social ailleurs ».

Dans ce contexte, FO veille également à combattre toute régression des droits des travailleurs, lesquels subissent actuellement un rapport de force défavorable vis-à-vis de leurs employeurs. La croissance des salaires réels s'en trouve freinée, analyse l'Organisation internationale du travail (OIT) dans son rapport « Emploi et questions sociales dans le monde : tendances 2025 » : « La concentration croissante du marché est corrélée à un transfert du pouvoir sur le marché du travail des travailleurs vers les employeurs, avec des effets particulièrement néfastes pour les groupes vulnérables et les jeunes. »

Fanny Darcillon



Branche famille de la Sécurité sociale : un investissement pour l'avenir



© F. BLANC
Éric Gautron,
secrétaire
confédéral
du secteur de
la protection
sociale collective.

La branche famille de la Sécurité sociale est issue d'un long processus historique. Dès 1918, des industriels créent des caisses de compensation, ancêtres des CAF, afin de verser des compléments familiaux aux travailleurs ayant la charge d'une famille. Ces sursalaires se développent dans toute la France, dans un double objectif : fidéliser les salariés et contenir les revendications salariales.

En 1932, la loi Landry généralise le principe de sursalaires familiaux pour tous les salariés de l'industrie et du commerce ayant au moins deux enfants. L'adhésion des employeurs à une caisse de compensation devient obligatoire. On assiste alors à la première généralisation des allocations familiales.

Plusieurs décrets-lois¹ viendront par la suite poser les bases de la branche famille, notamment en posant le principe d'allocation progressive (dissociée du salaire) selon la taille de la famille et versée quel que soit le revenu avec un taux uniforme (principe d'universalité des prestations).

En 1945, l'ordonnance fondatrice de la Sécurité sociale reconnaît un

droit universel à garantir les charges de famille. Les CAF sont ainsi créées, mettant fin au monopole patronal pour la gestion des caisses.

Aujourd'hui, cette branche concerne 33,1 millions d'allocataires, 95,5 milliards d'euros de prestations². Sont notamment financés : les allocations familiales, les crèches, les centres sociaux, les aides au logement, le soutien à la parentalité.

Ses missions? Aider les familles dans leur vie quotidienne en facilitant l'articulation vie familiale et professionnelle; améliorer le cadre de vie des allocataires et développer la solidarité envers les plus vulnérables.

Pourtant depuis plus de trente ans, la branche ne cesse d'être fragilisée : baisse et remplacement des cotisations par des recettes fiscales³, fin du principe d'universalité des prestations⁴.

L'effet de ces politiques, rompant avec les fondamentaux issus du Conseil national de la Résistance, c'est un taux de natalité en berne avec 1,68 enfant par femme en 2023, un record depuis la Seconde Guerre mondiale.

C'est par son positionnement constant de défense des familles et des allocataires que FO est la première organisation syndicale en matière de présidence des CAF. Afin de retrouver une branche qui joue pleinement son rôle, FO revendique :

- le retour du financement de la branche par la cotisation et la fin des diminutions de ses recettes;
- le retour du principe d'universalité des prestations. Les allocations familiales ne sont pas un instrument de redistribution mais une aide à la famille et à la démographie;

- l'augmentation des minima sociaux et des allocations familiales;
- une véritable politique ambitieuse en matière de petite enfance;
- l'abrogation de toutes les dernières réformes portant atteinte aux droits des allocataires : réforme de calcul des APL, réforme du RSA...

Pour FO, la branche famille n'est pas une charge mais un investissement d'avenir!

Secteur de la protection sociale collective

¹ Du 12 novembre 1938 et du 29 juillet 1939.

² La politique familiale mobilise entre 2,7% et 4,7% du PIB, soit l'un des taux les plus importants au monde.

³ Entre 2014 et 2022, diminution de 15,4% des recettes nettes de la branche famille, venant affaiblir son autonomie financière.

⁴ Abrogé par la LFSS pour 2015.



**La branche Famille
de la Sécurité Sociale**

Secteur de la protection sociale collective

Clap de fin pour Primavista, liquidée faute de stratégie porteuse

Malgré des aides publiques conséquentes, l'entreprise de photographie, spécialisée dans les clichés de maternité, a coulé sans que la direction remette en question sa vision du secteur et de ses salariés.

Les lettres de licenciement et les soldes de tout compte ne sont pas encore arrivés, mais les salariés de Primavista savent déjà à quoi ils auront droit : le minimum légal, rien de plus. Début mai, la justice a ordonné la liquidation immédiate de l'entreprise de photographie, connue pour ses clichés de nouveau-nés et de jeunes parents en maternité. « On ne peut pas négocier du supralégal, mais j'incite les salariés à prendre le CSP [contrat de sécurisation professionnelle – NDLR] pour pouvoir souffler un peu et monter

des projets pendant un an », expose la déléguée syndicale FO, qui souhaite rester anonyme.

« C'est un beau gâchis, beaucoup de salariés aimaient leur travail », poursuit-elle. S'ils savaient que Primavista se portait mal et que les chiffres dégringolaient, les photographes et les commerciaux pensaient avoir un peu plus de temps devant eux avant de fermer boutique. « Jusqu'au dernier moment, le président ne s'est jamais remis en question, c'était toujours la faute des salariés », déplore la déléguée.

Une perte sèche inexplicquée en 2018

Selon l'analyse de la Fédération des employés et cadres (FEC-FO), la première voie d'eau dans le navire date de 2018. « Ce que j'ai tout de suite relevé dans les comptes, c'est une chute phénoménale en 2018, que rien ne justifie économiquement sur

le marché de la photographie à l'époque, rapporte Carole Prioult, chargée de mission Commerce et VRP à la FEC-FO. On voit une perte sèche de plusieurs millions d'euros, puis le président est révoqué. Que s'est-il passé? »

Après cette séquence équivoque survient la crise du Covid. « Ils reçoivent 3,5 millions d'euros d'aides publiques, mais ils replongent derrière », détaille Carole Prioult. C'est là que la trajectoire de Primavista devient tristement emblématique du destin de nombreux commerces ces derniers temps : « La direction ne remet pas en question ses stratégies, elle n'a rien tenté de nouveau », dénonce Carole Prioult. Un dernier élément laisse un goût toujours plus amer dans la bouche des salariés : alors que les effectifs chutaient nettement et que les NAO ne décollaient pas, la masse salariale a pour sa part augmenté, ce qui ne manque pas d'interroger, les salariés n'ayant profité de rien.

Fanny Darcillon

Lidl : une grève illimitée pour des « conditions de travail décentes »

Trois mois après un premier mouvement de grève marquant au sein de Lidl (46000 salariés), FO, avec d'autres organisations syndicales, a lancé une nouvelle mobilisation. Cette fois-ci, la grève est perlée : les salariés débrayent de une heure à quatre jours, du jeudi au dimanche. Depuis le 15 mai, date ouvrant

la première semaine de la mobilisation, « on a vu des actions diverses dans toute la France, indique Sabine Pruvost, déléguée FO. Il est difficile de déterminer le taux précis de grévistes sur les 1600 magasins et vingt-sept directions régionales. Mais les salariés s'emparent de ce mouvement ». Ces derniers refusent l'obligation de travailler les dimanches et jours fériés. Dans leur communiqué commun, les syndicats dénoncent la forte dégradation des conditions de travail, dont « l'augmentation de la charge de travail » pour les salariés, ce qui « ruine leur santé ».

Polyvalence accrue et salariés en souffrance

Depuis le début de l'année, FO pointe une baisse drastique des effectifs : « En deux ans, nous avons perdu 2000 salariés », précise la militante qui évoque de l'épuisement et beaucoup de souffrance. « De la souffrance physique parce que l'on exige des salariés une forte polyvalence : ils doivent passer des caisses aux rayons, puis réceptionner les commandes, dans un rythme très rapide. » Pour Nathalie Denis, de la FGTA-FO, les conditions de travail au sein de Lidl reflètent celles du secteur de la grande distribution. « Dans cette enseigne, la polyvalence est poussée à l'extrême, mais on voit que c'est une tendance lourde dans tout le secteur. »

Chloé Bouvier



Casino : un plan social qui n'en finit pas

Malgré l'énorme plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) de Casino en 2024-2025, les licenciements vont se poursuivre, redoute Richard Ramos, délégué syndical central (DSC) FO de la filiale logistique de Casino. Auditionné à l'Assemblée nationale, il a pointé les multiples défaillances qui ont conduit au plus grand plan social de ces derniers mois.



© STEPHANE AUDRAS/REA

Les salariés n'ont pas fini de payer l'addition de la gestion de Casino. Six mois après le début du plan social dans le groupe de grande distribution, détenteur notamment des enseignes Monoprix et Franprix, Richard Ramos, délégué syndical central (DSC) FO d'Easydis (filiale logistique du groupe Casino) et ex-DSC groupe Casino, fait part de ses craintes. « *Ce plan de sauvegarde de l'emploi ne suffira pas à assurer la pérennité* » de l'emploi chez Casino. Selon lui, « *on ne pourra pas éviter des restructurations dans la logistique du fait des mutualisations à venir* » entre les enseignes. Il redoute également « *un nouveau PSE au siège de Franprix* ».

4000 licenciements

Les errements de l'ancienne direction de Casino se sont déjà traduits par 2400 licenciements dans le seul périmètre de l'entreprise. « *4000 licenciements si l'on compte ceux dans les anciens magasins de Casino repris par d'autres enseignes* », rappelle Richard Ramos. Pour autant, le PSE de 2024 ne permettrait pas de sauvegarder les

emplois actuels chez Casino, d'autres licenciements sont à venir. Le 13 mai à l'Assemblée nationale, Richard Ramos a exprimé ses craintes que le futur PSE chez Franprix soit encore moins favorable que celui de 2024, de surcroît avec une représentation du personnel affaiblie. Les syndicats signataires, dont FO, du PSE de 2024 – en fait sept PSE dans autant de sociétés – avaient obtenu des congés de reclassement et des indemnités de licenciement améliorés par rapport à la loi. « *Notre position était qu'il fallait préserver l'emploi et, lorsque ce n'était pas possible, proposer un accompagnement le mieux-disant possible* », explique Richard Ramos, qui sera lui-même licencié fin 2025.

Enquête de l'Assemblée sur les défaillances des pouvoirs publics

Devant la multiplication des plans de licenciements en France, des députés ont ouvert une commission d'enquête afin de faire la lumière sur d'éventuelles « *défaillances des pouvoirs publics* ». Les représentants du personnel de Casino, dont Richard Ramos, étaient

donc auditionnés le 13 mai. Cette audition a surtout été l'occasion d'exposer les défaillances de l'ancienne – et dans une moindre mesure de la nouvelle – direction de l'entreprise, des pouvoirs publics, mais aussi les angles morts du droit du travail.

Bien avant le plan social, « *nous avons émis de nombreuses alertes, mais cela n'a servi à rien* », regrette Angélique Bruneau, secrétaire générale adjointe de la Fédération générale FO des travailleurs de l'alimentation, des tabacs et des services annexes (FO-FGTA). Devant la commission, Richard Ramos a notamment pointé la validation des comptes de l'entreprise et le silence du ministère de l'Économie « *malgré les différentes alertes des représentants du personnel en comité social et économique* ». Il a rappelé que personne, au conseil d'administration de Casino, n'avait sonné l'alerte. Le délégué FO a également souligné l'inadaptation du Code du travail et de l'administration à un plan social de cette ampleur, dans un contexte d'« *affaiblissement progressif du rôle des instances représentatives du personnel* » depuis les ordonnances Macron de 2017.

Thierry Bouvines

Solocal : FO refuse une subordination réelle contre une rémunération virtuelle

La direction de Solocal (ex-Pages Jaunes) veut reprendre la main sur le temps de travail des salariés en échange d'un intéressement. Un chantage que FO refuse.

« **F**orce Ouvrière n'acceptera pas le chantage », déclare Frédéric Gallois, secrétaire général du syndicat FO-Solocal (ex-Pages Jaunes). Annualisation, travail le samedi, horaires d'équipe contre intéressement et télétravail au rabais. Tel est le « pacte d'engagement » que l'entreprise de marketing voudrait sceller avec les salariés et leurs représentants. « La direction propose en fait que les salariés renoncent à des avantages en échange d'un intéressement virtuel », analyse Frédéric Gallois.

Le projet d'accord soumis aux syndicats le 14 mai prévoit que les salariés devraient travailler entre zéro et quarante heures par semaine en fonction de l'activité. D'autre part, les volontaires et les nouveaux embauchés seraient soumis à des horaires d'équipe : matin, journée, soir, cela du lundi au vendredi ou du mardi au samedi. « Les salariés ne veulent pas perdre la souplesse des horaires ni travailler le samedi », répond Frédéric Gallois.

Intéressement hypothétique

En échange, la direction propose de l'intéressement. Donc rien avant 2026 ou 2027, et « si les objectifs, toujours inatteignables, sont atteints », pointe Frédéric Gallois. « FO veut bien discuter de l'intéressement, mais distinctement du temps de travail », prévient-il. La proposition de la direction est d'autant plus



© GILLES ROLLE/REA

inacceptable pour FO que l'entreprise a déjà pris aux salariés, en 2023, leurs primes vacances, mariage, médaille du travail et leurs congés d'ancienneté, et a revu à la baisse la protection sociale complémentaire et les indemnités de licenciement. Soit 6 à 7 millions d'euros d'économies par an.

En 2024, la direction a en outre dénoncé l'accord télétravail. Il survit jusqu'à la fin du mois d'août 2025 mais les salariés sont inquiets pour la suite. Le 19 mai, la direction a présenté ses propositions : un jour de télétravail par semaine pour les salariés à temps plein. Les salariés perdraient ainsi une journée par semaine et le quota annuel de 12 à 22 jours; les temps partiels perdraient tout. « En l'état actuel de la négociation, FO n'est pas signataire », prévient Frédéric Gallois.

Thierry Bouvines

Santé et maintien en emploi : à La Poste, FO signe deux accords

Fin mars et le 10 avril, deux accords ont été signés par les quatre syndicats de La Poste, dont FO. Le premier concerne la gestion des emplois, des parcours professionnels et la mixité des métiers (GEEPM), le second porte sur la qualité de vie et les conditions de travail (QVCT). Les deux textes ont été négociés en parallèle. Face aux réorganisations au sein de La Poste et à l'âge moyen des

salariés (47 ans), « il était important de se préoccuper de la santé et de la question du maintien en emploi. Ces accords sont un premier pas », estime Christine Simon, secrétaire fédérale à FO-Com et chargée de La Poste. Dans l'accord sur la QVCT, élargi à la santé mentale, le texte prévoit notamment la création d'une cellule formée de trois psychologues du travail. Dans un autre domaine, en cas

d'inaptitude, une commission de maintien de l'emploi étudiera les dispenses d'activité et les reclassements dans un délai de six mois.

La retraite progressive fait son apparition

L'accord sur la GEEPM crée, pour les personnes de plus de 45 ans, un entretien après la visite médicale. Il vise à étudier les aménagements de tâches ou les souhaits de mobilité. Enfin, la possibilité d'opter pour une retraite progressive en fin de carrière est créée. Une revendication de FO face à la pénibilité des métiers des postiers.

Ariane Dupré

Fermeture des maternités : après les multiples alertes de FO, enfin l'espoir d'un moratoire

Alors que la mortalité infantile est en hausse en France, l'Assemblée nationale vient d'adopter en première lecture une proposition de loi défendant un moratoire de trois ans sur les fermetures de maternités. Une décision utile mais qui arrive tard, indique la fédération SPS-FO.

En 2024, la France comptait 4,1 décès pour 1000 naissances, selon l'Insee. Autrement dit, un nourrisson sur 250 est mort avant d'atteindre l'âge d'un an. La France se place ainsi au 23^e rang des vingt-sept États de l'Union européenne dans la progression de la mortalité infantile, en hausse depuis plusieurs années. En 2011, ce taux était de 3,5 décès pour mille naissances. Dans ce contexte inquiétant, les députés ont adopté le 15 mai dernier une proposition de loi défendant un moratoire de trois ans sur les fermetures de maternités. « On ne peut que se réjouir de cette prise de conscience de la représentation nationale alors que FO alerte depuis des années sur le sujet », indique Gilles Gadier, secrétaire fédéral au sein de la Fédération des services publics et de santé FO. Entre 1975 et 2024, 56% des maternités ont fermé, passant de 1369 à 457 établissements sur l'ensemble du territoire. « Depuis 1998, par des décrets, un seuil de 300 naissances par an a été établi pour qu'une maternité maintienne son activité, d'où ce nombre important de fermetures », précise le militant. Plusieurs travaux scientifiques et journalistiques attestent du lien entre fermeture des maternités et hausse de la mortalité infantile. « Le risque est deux fois plus élevé si on se trouve à plus de 45 minutes d'une maternité. Il est multiplié par quatre si on accouche à plus de 45 minutes d'une maternité », explique Gilles Gadier. Inquiétant alors

que la part des femmes se trouvant à plus de 45 minutes d'une maternité et en âge de procréer aurait progressé de plus de 40% en vingt-quatre ans.

« Il faut ouvrir des établissements là où il y en a besoin »

Ce lien entre des enjeux de santé publique et la rationalisation à outrance de l'offre de soins, comprenez sa diminution, cela dans un contexte d'austérité budgétaire, dépasse le cadre des seules maternités. « Que dire des fermetures partielles des urgences ? Des fermetures de services dans des hôpitaux de proximité ? Des fermetures de lits partout en France ? », énumère ainsi le secrétaire fédéral. Gilles Gadier espère que cette proposition de loi ira plus loin, notamment en donnant des perspectives d'ouverture de nouvelles maternités. « Arrêter de fermer ne solutionnera pas tout : il

faut ouvrir des établissements dans les territoires où il y en a besoin », revendique-t-il. S'il espère que cette proposition de loi sera adoptée, il espère aussi qu'elle laisse, par sa préoccupation, une empreinte sur l'ensemble des structures de l'hôpital public. Car « la psychiatrie, la gériatrie... tous ces secteurs sont aussi en grande difficulté pour répondre aux besoins de la population ». Alors si le militant salue l'existence de cette proposition de loi, la colère demeure. « On dit parfois qu'il vaut mieux tard que jamais. Mais là c'est tard, c'est déjà trop tard pour les enfants qui ont perdu la vie et les familles endeuillées, regrette Gilles Gadier. Face à la hausse de la mortalité infantile, il y a urgence. » C'est une des raisons pour lesquelles FO continue de revendiquer le retour à un maillage territorial de l'offre de soins digne de ce nom. Pour répondre aux besoins de la population.

Chloé Bouvier

© LAURENT GRANDGUILLOT/REA



Documentaire :

Le commerce mondial, une bataille permanente pour le pouvoir

La guerre économique?
Un documentaire coproduit par la chaîne franco-allemande Arte démonte les rouages de ces guerres longtemps invisibles et désormais à la une de l'actualité.

Observation, information, analyse, défense, influence, désinformation... Pour Christian Harbulot, directeur de L'École de guerre économique, telles sont les armes des conflits invisibles qui opposent peuples et nations depuis l'Antiquité. Dans quel objectif? La domination et la suprématie dans les relations commerciales, dont la mondialisation est censée garantir la paix sur la planète. Tel est le sujet du documentaire *Une histoire de la crise économique*, actuellement diffusé sur Arte.

Le récit s'ouvre sur les guerres de l'opium. Au cours du XIX^e siècle, c'est en effet en exportant – clandestinement – l'opium indien en Chine que l'Empire britannique parvient à s'ouvrir l'accès à cet immense territoire dont il ne veut plus se contenter d'acheter les produits. La crainte d'une balance commerciale déficitaire motive déjà les opérations



d'espionnage, le vol de technologies agricoles (voire de plants), et même le conflit armé.

Entre copie, vols de technologie et accords commerciaux

Le film regorge d'exemples, heureux ou malheureux, commentés par des experts : l'historien Cornelius Torp, le politologue Ali Laidi, l'ancien économiste à la CNUCED Heiner Flassbek, ou encore la journaliste économique Ulrike Herrman. Il explique par exemple comment la Corée du Sud a pu développer son secteur automobile et technologique grâce au protectionnisme, comment la copie a permis à de nombreux pays de développer leur économie, à commencer par l'Allemagne du XIX^e siècle, comment

les États-Unis ont tenté de contrer l'arrivée en nombre des véhicules japonais, n'aboutissant qu'à faire augmenter les prix de leurs propres véhicules...

Car, en effet, comme la guerre tout court, les batailles économiques finissent rarement bien pour le citoyen et le consommateur final. Le plus désavantagé étant celui qui demeure dans un pays en développement, pays dont Ulrike Herrman n'hésite pas à conclure qu'il leur est désormais « impossible de monter dans le train du capitalisme ». Ou alors en bien mauvaise position. Et de citer l'exemple d'Haïti, dont la culture du riz locale a été anéantie par les imports massifs de riz américain.

Ce documentaire a été produit en 2019, pourtant son sujet n'a jamais été autant d'actualité.

Sandra Déraillot

Livre : quand le travail pousse à bout

Une brève parue dans la presse quotidienne régionale donne au livre d'Anne Plantagenet son titre. *Disparition inquiétante d'une femme de 56 ans* fait ressurgir la personnalité et l'histoire de Letizia Storti.

Cette conductrice de ligne chez Upsa, à Agen, était une syndicaliste FO passionnée et apparaît comme une figurante enthousiaste dans deux films de Stéphane Brizé, *En Guerre* et *Un autre monde*.

C'est d'ailleurs dans ce cadre qu'elle avait rencontré l'auteur. Anne Plantagenet raconte aussi la vie d'une salariée brisée par son employeur, baladée de service en service après une blessure invalidante au poignet. Les pressions récurrentes pour la pousser à la démission. Après deux tentatives de suicide et une courte permission de sortie de l'établissement de soins dans lequel elle tentait de se rétablir, Letizia a été retrouvée morte

sur un parking, sans que le mystère de sa fin soit éclairci.

Ce livre, couronné du Prix du roman d'entreprise et du travail 2025, lui redonne un peu vie.

S. D.



« *Disparition inquiétante d'une femme de 56 ans* », Anne Plantagenet, éditions du Seuil, 17,50 euros.

Chez Stellantis, Brahim Ait Athmane, fervent défenseur de l'industrie

Le métallurgiste de 56 ans, salarié de l'usine automobile Stellantis à Poissy, ne recule pas devant l'innovation pour garantir la pérennité de l'emploi industriel dans le Val-de-Seine.

« **U**n banquet fraternel, à l'image du village gaulois, symbole de résistance », sourit Brahim Ait Athmane évoquant la récente mobilisation syndicale réussie. Le 15 mai, le secrétaire du syndicat FO-Métaux Val-de-Seine, par ailleurs secrétaire adjoint de la section syndicale de Stellantis à Poissy (Yvelines), a réuni en effet plusieurs centaines de salariés du secteur industriel en présence des élus locaux. Objectif : favoriser une « mobilisation générale pour la défense de l'industrie », dont la crise actuelle menace de nombreux emplois.

Pour autant, Brahim Ait Athmane se garde bien d'être « alarmiste ». Alors que des rumeurs de fermeture de l'usine du constructeur automobile se sont propagées, le militant tient à calmer le jeu. « Les salariés ont besoin d'un climat serein pour pouvoir se projeter dans l'avenir. Sur les sites industriels, on a besoin d'une certaine stabilité sociale, sans quoi : pas d'attribution de véhicules à fabriquer. » La voiture actuellement produite à Poissy, l'Opel Mokka, devra bientôt trouver une successeuse.

Mais « fidèle aux valeurs de FO et à la défense de la fiche de paie », Brahim Ait Athmane est loin d'être arc-bouté sur la production de véhicules. Arrivé chez Stellantis « par accident » en 1988, le militant a ses priorités en ordre. « Le monde de l'automobile, c'est ce qui permet de faire bouillir la marmite. Mais ce qui me motive, c'est la défense des salariés. » Pour peu que l'emploi industriel soit pérennisé, l'activité importe peu : « Si demain il faut fabriquer des ballons ou des avions, on le fera. La voiture, ce n'est pas une fin en soi. Simplement, chacun doit pouvoir nourrir sa famille : le pain et la paix ! »

Le site de Poissy, un phénix qui renaît de ses cendres

Tombé dans la marmite du syndicalisme, « comme Obélix », lorsqu'il était jeune salarié, le quinquagénaire doit son engagement à un militant FO qui lui a tendu la main. « Il avait vu des choses en moi que je n'avais pas vues, il m'a incité à militer aussi, sur la base des valeurs du syndicalisme réformiste et du dialogue social. » Brahim Ait Athmane les applique encore aujourd'hui chez Stellantis – FO y est l'organisation majoritaire – qui emploie 2600 personnes à Poissy.

Le 20 mai, la direction a annoncé travailler sur différents axes de diversification de l'activité du site industriel historique, très étendu. Le démantèlement d'anciens véhicules et la production



de pièces de rechange sont envisagés. Le constructeur a également annoncé être en discussion avec le club de football Paris-Saint-Germain, qui cherche des parcelles de terrain pour y construire un nouveau stade. « Depuis qu'il est né, le site de Poissy a toujours connu des transformations, rappelle Brahim Ait Athmane. La première chose qu'il a prise sur la tête, c'est une bombe allemande : il a été quasi rasé ! C'est un phénix qui renaît de ses cendres quoi qu'il arrive. »

Crise industrielle ou non, le militant ne renonce pas à négocier de nouveaux acquis sociaux. Les NAO des dernières années ont été honnêtes sans être pleinement satisfaisantes. « Aujourd'hui, on arrive à maintenir le pouvoir d'achat des salariés, mais on souhaiterait en gagner. » Autre combat à venir : l'obtention de nouvelles embauches pour compenser les suppressions de postes des derniers temps, qui ont entraîné une surcharge de travail. « Il faut permettre aux uns et aux autres de trouver un juste équilibre, et celui-ci passe par une triangulaire : que les salariés, l'entreprise et le syndicat y trouvent leur compte. »

Fanny Darcillon

Le syndicat, c'est mon quotidien !

Salaires

les négociations
Ma feuille de paie / Mes primes

Emploi

Mes horaires & Congés
Télétravail. Formation.

Mes droits

Sécurité sociale

Assurance chômage / Retraite

Santé & handicap

- Climat et environnement

- Logement

- Consommation et prime transport

Se syndiquer
à



c'est simple !